



Règlement de la course L'Emancéenne



Article 1 : Organisation

L'**Emancéenne** est une course sur route organisée par la Mairie d'Emancé.

L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire via le formulaire disponible sur le site <https://www.emance.fr> ou par mail à l'adresse course.emanceenne@gmail.com.

Article 2 : Date, horaires et parcours

L'Emancéenne se tiendra le 25 juin 2023 à Emancé (Yvelines) sur 3 parcours :

- Course des enfants : 400m – départ 9h30 ;
- 5 kms – départ 10h (1 boucle) ;
- 9,5 kms – départ 10h.

Les parcours de ces courses sont fournis en annexe du présent règlement

Le retrait des dossards se fera salle Alfred Manessier (voir plan en annexe) à partir de 8h30.

Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course. Le non-respect de cette règle peut entraîner la disqualification du coureur.

Article 3 : Condition de participation

L'Emancéenne est ouverte à tous (licencié ou non).

Cependant il faut distinguer deux catégories de coureurs : licenciés / non licenciés

3-1 : Coureurs licenciés

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation à l'Emancéenne est ouverte aux coureurs qui disposent d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCCO, FFPM ou UFOLEP Athlé en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course.

3-2 : Coureurs non licenciés

Un coureur non licencié pourra fournir soit :

- Un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Ce document (original ou copie) doit être daté de moins d'un an à la date de la course, et ne peut être remplacé par aucun autre document attestant de son existence.
- Une attestation sur l'honneur stipulant le fait qu'il dégage l'organisateur de tout incident / accident médical qui pourrait lui advenir du fait de la participation à cette course.



Règlement de la course L'Emancéenne



3-3 : Catégories d'âge

L'Emancéenne est accessible aux coureurs dès la catégorie poussins, selon les principes suivants :

- Course des enfants 400 m (poussins - benjamins) : né(e)s entre 2010 et 2013 ;
- 5 kms (à partir de minimes) : né(e)s avant 2010 ;
- 9,5 kms (à partir de cadets) : né(e)s avant 2008.

Les mineurs sont autorisés à participer à la compétition sous réserve de disposer d'une autorisation parentale remplie et signée par l'un des parents. Celle-ci peut être fournie sur place ou formulée lors de l'inscription en ligne.

Article 4 : Mode d'inscription

Les inscriptions se font exclusivement en ligne à partir du site de la mairie d'Emancé <https://www.emance.fr>.

Le coureur recevra la confirmation de son inscription à l'adresse email qu'il aura fourni lors de l'inscription.

Aucun participant ne pourra s'inscrire sur place.

4-1 : Droit d'inscription

Les paiements se font exclusivement en ligne (Internet), aucun paiement sur place.

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription.

Le montant de la course est de :

6 € pour la course des enfants (400 m) ;

9 € pour la course de 5 kms ;

13,50 € pour la course de 9,5 kms.

Ce montant inclut des frais d'inscription et de gestion qui s'élèvent à 1 € pour la course des enfants et le 5 kms et à 1,50 € pour la course des 9,5 kms.

4-2 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur.

Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit.

Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.



Règlement de la course L'Emancéenne



4-3 : Remboursement

L'inscription est ferme et définitive, mais le remplacement d'un coureur sur autorisation préalable de l'organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) et présentation de sa licence, de son certificat médical ou de son attestation sur l'honneur.

Article 5 : Sécurité

L'organisateur déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs.

Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de Allianz pour couvrir la compétition.

Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci.

Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante.

Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

Articles 7 : Chronométrage

La société « course organisation » assurera le chronométrage au moyen du système « TimingSense » et de puces électroniques intégrées au dossard.

Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera exclu de l'évènement. La non-restitution du dossard à l'issue de l'épreuve entraînera une facturation de 10 euros au concurrent.



Règlement de la course L'Emancéenne



Article 8 : Récompenses

Les 3 premiers de chaque catégorie recevront une coupe.

Chaque participant ayant franchi la ligne d'arrivée se verra remettre une médaille.

Les résultats de la course seront disponibles dès le lundi matin sur le site de la mairie (<https://www.emance.fr/>).

Article 9 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté de l'organisateur, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 10 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Article 11 : Données personnelles

Les données personnelles saisies conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) font l'objet d'un traitement lié à l'inscription et à la divulgation des résultats.

Toutes les données personnelles seront supprimées automatiquement 15 jours après la divulgation des résultats.

Tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles. Il peut exercer ce droit en envoyant un courriel à course.emanceenne@gmail.com.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

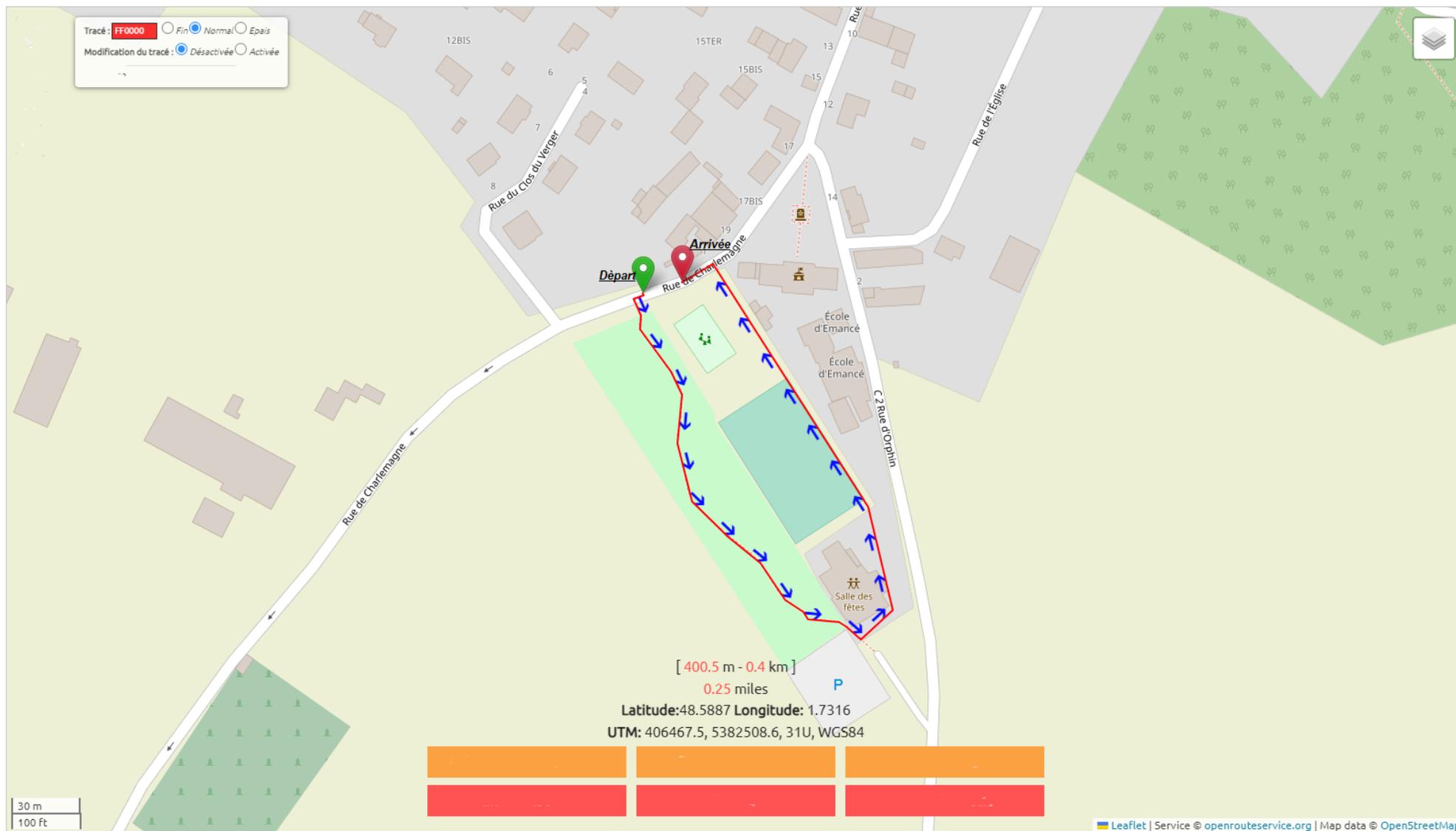
Annexe : Parcours

Dans l'ordre suivant :

- Parcours des enfants 400 m
- 5 kms
- 9,5 kms

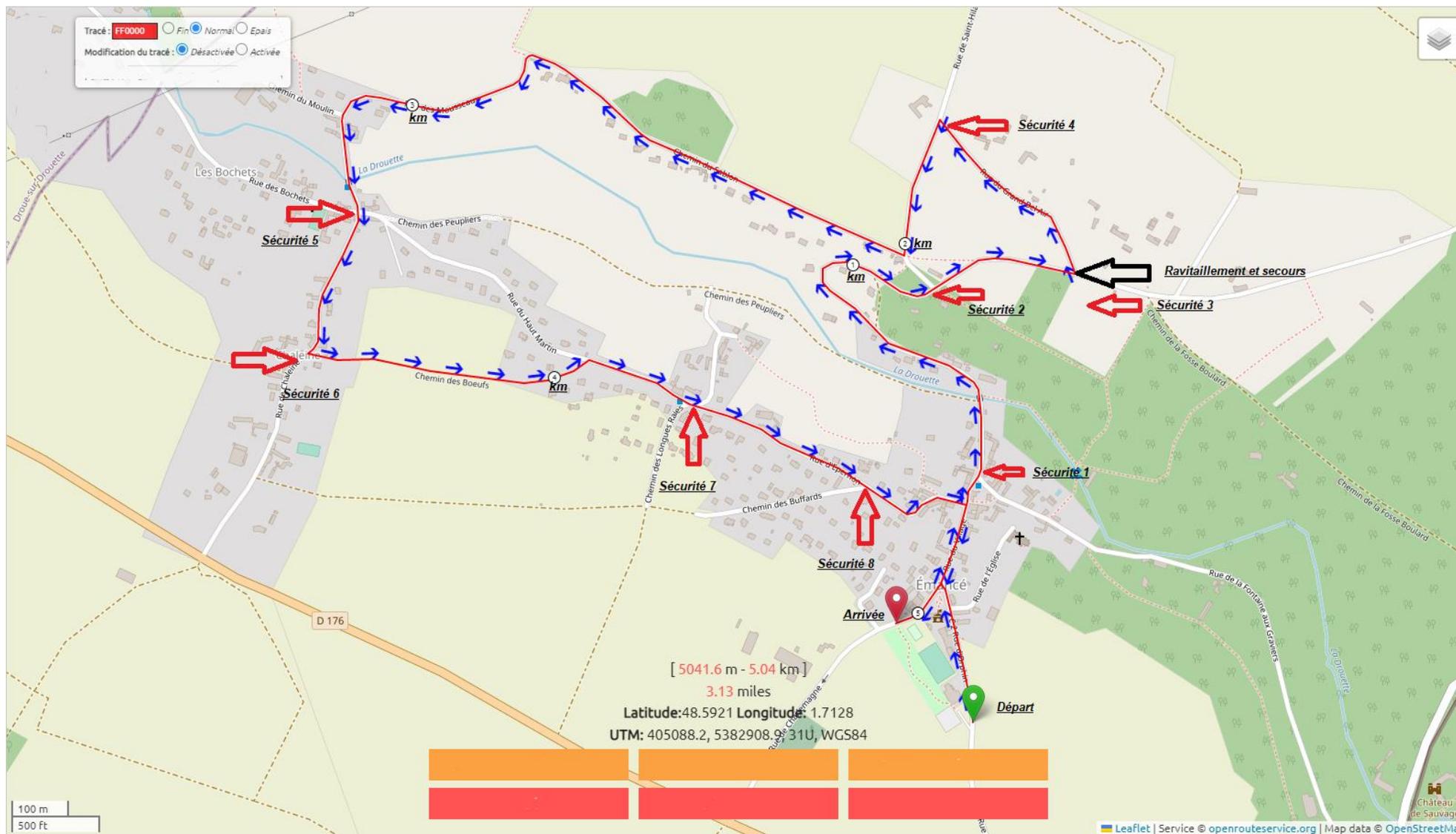


Règlement de la course L'Emancéenne





Règlement de la course L'Emancéenne

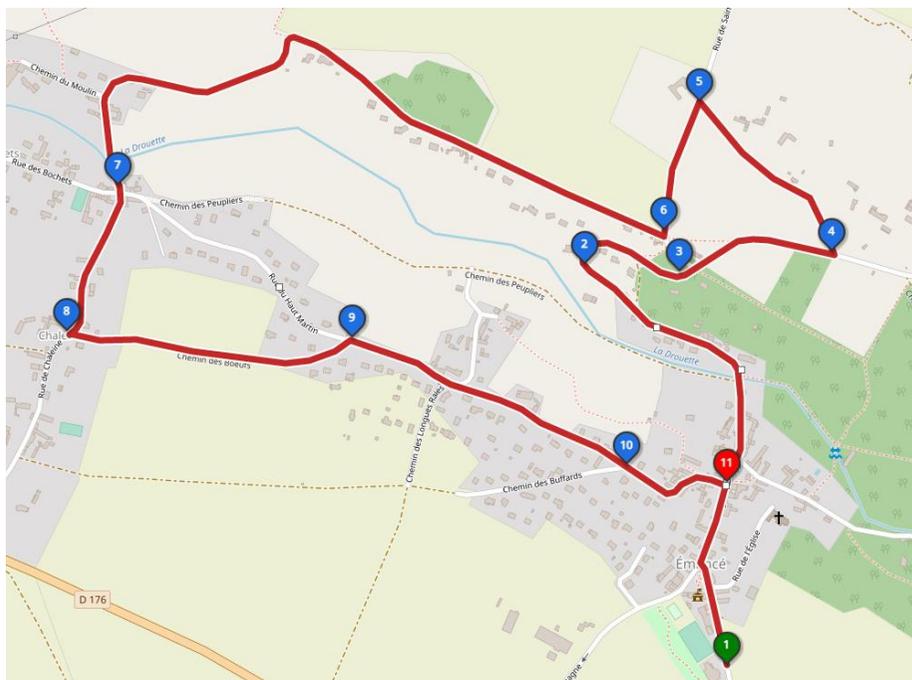




Règlement de la course L'Emancéenne

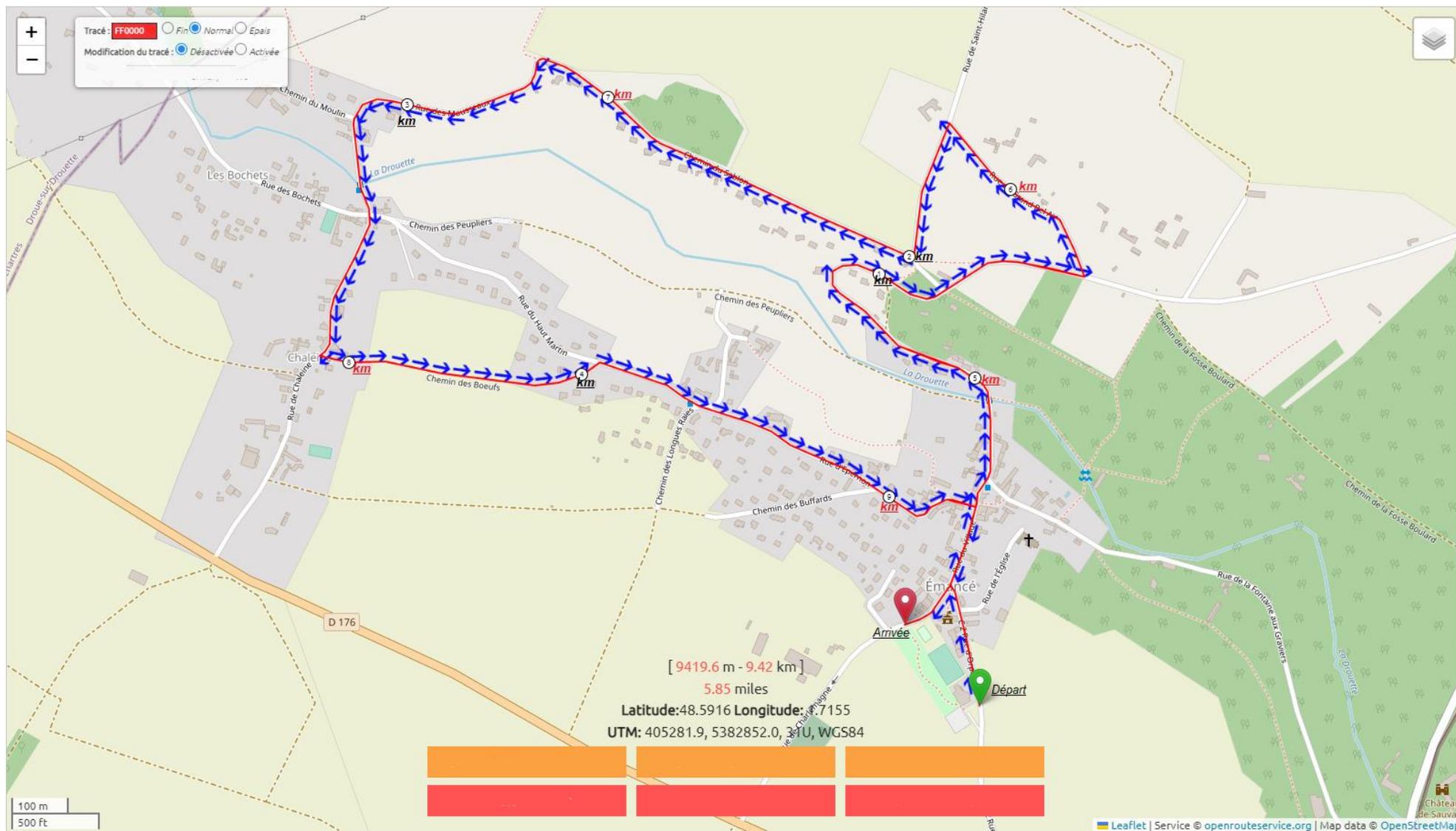


Profil d'une boucle 4,7 kms





Règlement de la course L'Emancéenne





Règlement de la course L'Emancéenne



Annexe : Plan d'accès

